

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 14 décembre 2017

## Prévision de chutes de neige Interdiction de circulation des poids lourds sur certains axes du réseau autoroutier et routier départemental

En raison des conditions climatiques, le préfet de l'Isère a décidé d'interdire par arrêté la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes dans les 2 sens de circulation, à compter du 15 décembre 2017 à 00h00 et pour une durée indéterminée sur les axes suivants :

- RN 85 dans la rampe de Laffrey, entre les communes de Vizille et La Mure,
- RD529 entre les communes de Jarrie et La Mure,
- RD1075 entre la commune de Vif et le col de la Croix Haute,
- A51 à partir de Vif, direction du col de la Croix Haute.

Les véhicules seront stockés ou retournés sous le contrôle des forces de l'ordre.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants, sous réserve de disposer d'équipements spéciaux :

- véhicules de secours et d'intervention, notamment les véhicules de dépannage des réseaux d'électricité (dont transport des groupes électrogènes) et de télécommunications,
- véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- véhicules de transport de voyageurs,
- véhicules assurant la collecte du lait,
- véhicules assurant la distribution du fioul domestique dans la limite de 19 tonnes de PTAC.

### Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation ([www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) et [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr)) et écoutez la radio (France bleu Isère et autoroute info 107,7) .
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com))

**Contact presse** : Préfecture de l'Isère  
Service Départemental de la Communication Interministérielle : 04-76-60-48-05  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

